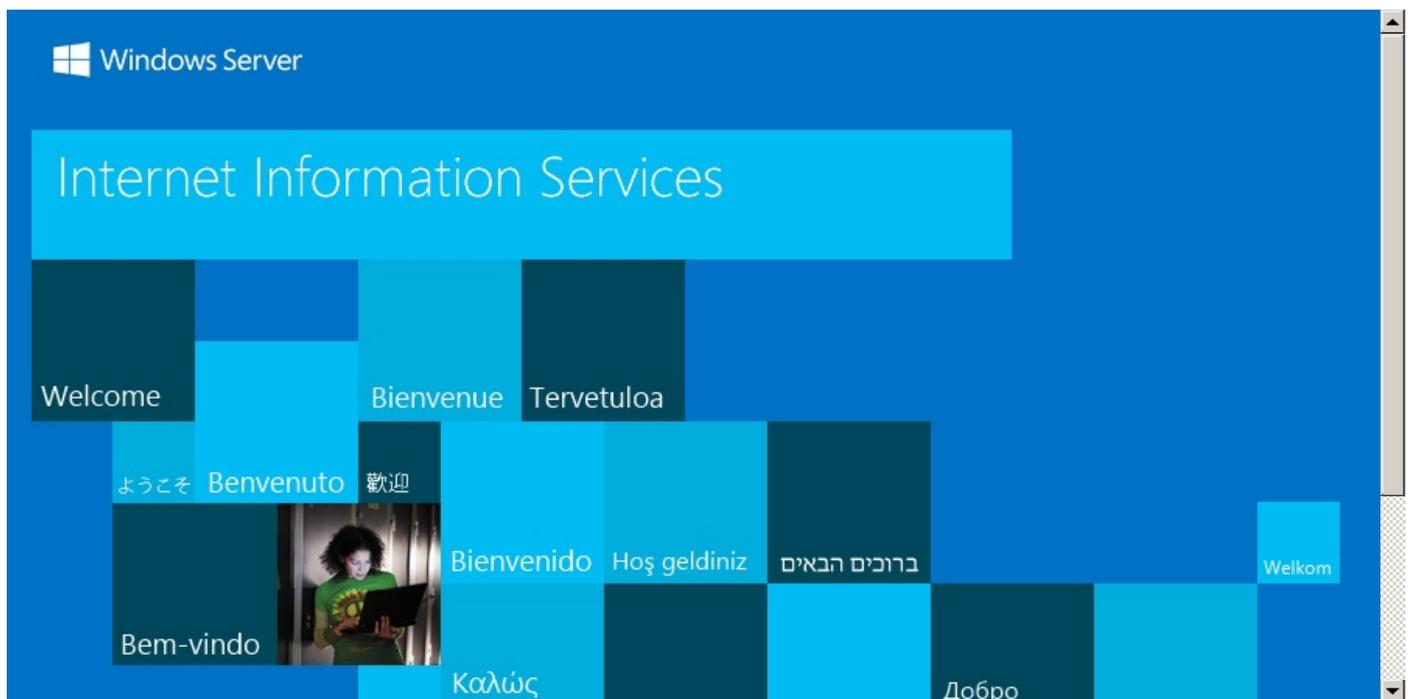


## Mode d'occupation des sols (Mos)

La carte interactive du mode d'occupation du sol (Mos) propose désormais pour chaque commune d'Île-de-France une fiche détaillée imprimable en 11 et 24 postes de légende. Afin d'aller plus loin dans l'exploration de votre territoire, les surfaces des Mos 2017 et 2012 sont renseignées poste par poste avec la valeur de disparition et d'apparition de surfaces entre ces deux millésimes.



## Document(s)

[Occupation simplifiée 2017 de Trappes](#)

## Contact

[Urbanisme foncier](#)

Mairie de Trappes  
1, place de la République  
78190  
Trappes  
[01 30 69 16 59](tel:0130691659)

Lundi : 14h-19h30

Mardi au vendredi : 14h-17h